

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2017-15 du 8 septembre 2017

**Objet : Délégués pour syndicats, C.A.E.,
et correspondant sécurité routière.**

L'an deux mil dix sept, le 8 septembre, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2017.

Nombre de conseillers municipaux :
en exercice : 14 présents : 9 votants : 9

PRESENTS : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. BUREAU. FOURVEL. CUILLERDIER. LEBRAUD. BORIE. BAZUEL. GIBERT.

ABSENTS (excusés) : Mmes et MM. : DANGLA GENDREAU. BESOGNE. BLANCHER. PASCOT. RACAPE.

Monsieur Guy COSTA a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire indique que suite au décès de Monsieur Daniel FAYE, adjoint au Maire, il y a lieu de le remplacer dans les différents organismes où il était délégué de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, en remplacement de M. Daniel FAYE :

- Désigne comme délégué titulaire au *Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre* : M. Jean-Yves BORIE 19 La Cour 87800 ST PRIEST LIGOURE.
- Désigne comme délégué titulaire au *Syndicat Intercommunal de Voirie de Nexon* : M. Guy COSTA 23 Leyssenne 87800 ST PRIEST LIGOURE.
- Elit, en son sein, comme délégué titulaire pour former la *commission d'appel d'offres (C.A.O.)* : Mme Véronique FOURVEL 5 Mazaurand 87800 ST PRIEST LIGOURE.
- Désigne comme *Correspondant SECURITE ROUTIERE* : Mme Marie-Thérèse LEBRAUD 5 Les Landes de Violezeix 87800 ST PRIEST LIGOURE.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



B. DELOMENIE.